Toulouse le 14 AOUT 2025

Objet : Actualités sociales

Le Quotidien du Médecin 24 juillet 2025 : Saisi par le CNOM, le Conseil d'Etat a annulé, le 22 juillet, le décret instaurant le nouveau statut d'infirmier référent provoquant l'ire de la Fédération Nationale des Infirmiers, ainsi que des infirmiers libéraux.

Prévention de la dépendance chez les seniors : le gouvernement a annoncé, mercredi 23 juillet, le lancement de la première phase de déploiement du dispositif ICOPE, au niveau national.

AFP 24 juillet 2025 : Le nombre de décès pourrait dépasser celui des naissances, en France, en 2025, ce qui serait une première depuis 1945. Sur 12 mois glissants le solde est devenu négatif à fin mai : 651 000 décès contre 650 000 naissances. Le déclin de la natalité soulève des inquiétudes au sujet du financement du système français de Protection Sociale, basé principalement sur les contributions des actifs.

6 Médias 24 juillet 2025 : Le décret abaissant le droit à la retraite progressive à 60 ans, contre 62 actuellement, a été publié mercredi 23 juillet au Journal Officiel, avec une entrée en vigueur au 1er septembre. Ce dispositif est possible actuellement, à 62 ans. Ce droit à la retraite progressive est issu d'une série d'accord entre le MEDEF, la CFDT et la CFTC.

Le Média Social 24 juillet 2025 : Un an après la mise en place des Centres de Ressources Territoriaux (CRT), ceux-ci ont fait l'objet d'un rapport de mission de l'Assemblée Nationale qui recommande de cibler l'accompagnement des personnes âgées les plus dépendantes (GIR 1 et 2) et de privilégier le volet accompagnement renforcé, au détriment des actions d'information, de formation et de prévention. La Fédération des CRT s'oppose largement à cette proposition.

La Dépêche 27 juillet 2025 : Certains mouvements de protestations, soutenus par un large spectre à droite, prospèrent sur Internet. Un mouvement cible les milieux libéraux. Nicolas, prénom star des années 80, représente un français d'une quarantaine d'année ; dans les spots diffusés sur son compte X, on le voit payer pour les retraités qui participent à des croisières COSTA … Ces mouvements sont les symptômes d'une France qui ne parvient plus à jeter des ponts entre actifs et retraités … un pays divisé.

Santé Catherine Vautrin rappelle que François Bayrou a annoncé « le doublement du plafond des franchises médicales » à 100€. Concernant les affections de longue durée (ALD), il s'agira de faciliter la sortie de ce régime, quand le médecin déclare qu'on est pleinement guéri. Le gouvernement entend « interroger le maintien du remboursement à 100% des cures thermales et des médicaments dont le service médical rendu est

faible pour les patients en ALD ». En matière de prévention Catherine Vautrin relève que « les résidents d'EHPAD sont aujourd'hui vaccinés contre la grippe à hauteur de 85% » estimant qu'il reste « au moins dix points supplémentaires de taux de vaccination à atteindre ». Elle souhaite que « la vaccination devienne obligatoire pour les personnes âgées en établissement ». Elle pointe aussi le « nomadisme médical ».

La Dépêche 29 juillet 2025 : Eric berr, maître de conférence à l'université de Bordeaux : Les droits de douane négociés entre Donald Trump et Ursula Von Der Layen sont un suicide collectif. Il va falloir comprimer les coûts de production pour rester concurrentiel. Cela veut dire moins de protection sociale, des salaires rognés. Il y aura un impact clair sur le pouvoir d'achat. Les revenus des ménages vont baisser pour maintenir la productivité. Si cet accord est réellement appliqué, on se prépare à vivre des moments difficiles c'est une catastrophe économique, sociale, écologique.

Ouest France 1er août 2025 : Le conclave sur la réforme des retraites s'est soldé par un échec. François Bayrou a tout de même mis en avant des « avancées » autour de la question de la retraite des femmes avec des enfants : les partenaires sociaux ont « accepté une meilleure prise en come des trimestres liés à la maternité, pour un départ anticipé ».

Anne Lavigne, professeur de sciences économiques à l'université d'Orléans (Loiret) « Notre système ne discrimine pas les hommes et les femmes mais donne des droits aux mères et aux pères. Si vous avez eu des enfants, vous obtenez des trimestres supplémentaires d'assurance retraite gratuits. Globalement, les femmes dans le privé obtiennent huit trimestres de majoration, au contraire de la Fonction Publique où le nombre de trimestre a été réduit depuis la réforme de 2003. Mais une femme fonctionnaire conserve son indice, alors qu'une femme dans le privé peut perdre son emploi et entrainer une carrière hachée. Ce qui est prévu dans le conclave des retraites ne sera pas transposable aux fonctionnaires. Ce qui a été annoncé, c'est que les calculs de la retraite de base des salariés du privé ne prendront plus en compte les 25 meilleures années mais les 24 meilleures pour les mères d'un enfant et les 23 meilleures années pour les femmes qui ont eu 2 enfants de plus. Mais cette avancée requiert un vote au parlement car aucun accord n'a été signé ».

Ouest France 3 aout 20258 : L'institut Montaigne publie son rapport « France 2040 » : projection pour l'action politique ». En 2040, la France devrait compter 70 millions d'habitants. Les plus de 65 ans pèseront entre 26 et 28% de la population contre 22% aujourd'hui (accélération de la baisse de la fécondité, entrée en retraite des générations « baby-boom »). Ceci n'a rien de neutre et risque d'engendrer « un repli des politiques publiques sur les seuls enjeux du Grand Age, au détriment de l'éducation, de l'innovation et de l'investissement productif », au risque d'alimenter « la fracture générationnelle et le ressentiment des plus jeunes ». Pour les auteurs, le modèle français semble à bout de souffle : comment maintenir « un haut niveau de protection sociale, tout en soutenant les dépenses de souveraineté ? ».

La Dépêche 4 aout 2025 : Vincent Touze, économiste à l'OFCE (Observatoire Français des Conjonctures Economiques : Le vieillissement et la baisse de la natalité bouleversent tout l'équilibre démographique. La pyramide des âges se renverse : résultat : moins d'actifs pour financer les retraites et demain la dépendance. Le vieillissement va créer des besoins massifs d'accueil et d'accompagnement. On vit

plus longtemps mais avec des soins plus longs et plus couteux. Cela impose d'adapter notre société : postes de travail repensés, formation continue, passage progressif à la retraite au lieu d'un arrêt brutal, soutien des aidants familiaux.

Moins de naissance, c'est moins d'actifs demain. Une jeunesse inquiète fait moins d'enfants, ce qui accentue encore le vieillissement. Cela interroge sur notre capacité collective a redonner confiance dans l'avenir. L'immigration peut aider à compenser ce manque d'actifs mais elle ne suffira pas.

Il faut trouver un équilibre : protéger les aînés, sans sacrifier la jeunesse. Investir dans la formation, la recherche, la transition écologique tout en assurant un accompagnement digne des personnes âgées. Le vieillissement n'est pas une fatalité : bien anticipé, il peut même devenir une chance.

Internet : « trop de fausses rumeurs sur les retraites ».

Face à la prolifération de fausses informations, promesses exagérées, interprétation erronées, discours alarmistes, l'Assurance Retraite lance une campagne nationale pour rassurer les retraités sur leurs droits et le montant de leurs pensions. Renaud Villard : « Aujourd'hui, nous faisons face à une diffusion accrue de messages erronés qui fragilisent la confiance des assurés. Ces contenus imprécis, trompeurs, voire frauduleux, alimentent la confusion et exploitent la complexité des parcours retraite, et le manque de lisibilité perçue du système, pour semer le doute. Ils peuvent induire en erreur les retraités, compromettre la sécurité de leurs données personnelles et nuire à la confiance dans nos équipes. Une campagne d'information nationale sera lancée en septembre pour accompagner au mieux les retraités et renforcer la lisibilité de leurs droits.

Ouest France 6 aout 2025 : Trop « couteux » en gestion, trop « fraudogène » le chèque est dans le viseur du Trésor Public. La France comptabilise pourtant 87% des volumes de chèques en Europe, selon la Banque de France. Le risque d'exclusion inquiète l'association de consommateur UFC Que Choisir : face à la fracture numérique et la fermeture croissante des guichets le chèque est aussi l'un des seuls moyens de paiement dont la mise à disposition est gratuite ». Tous doutent qu'une « sortie douce » avec des outils pensés pour les 17% de français victimes d'illectronisme (selon l'INSEE en 2019 soit possible), si l'horizon de 2027 est entériné. Pour sa part, la DGFIP réaffirme son attachement à « des solutions alternative » comme le réseau de proximité développé avec des buralistes.

Le projet de budget de François Bayrou pour 2026, vise à économiser 44 milliards. Il prévoit un gel de la plupart des dépenses de l'Etat (Hors défense), la suppression de deux jours fériés, une « année blanche » gelant le barème des impôts, les prestations sociales et les retraites.

Le Quotidien du Médecin 7 aout 2025 : Le ministre de la Santé, Yannick Nender a confirmé que le gouvernement réfléchissait à une augmentation des franchises médicales de un à deux euros par boite de médicaments et de deux à quatre euros par consultation.

La Dépêche 10 aout 2025 : Le Trésor public se prépare à faire ses adieux au paiement par chèque. Mais selon Guy Grangirard, président de l'association de défense des consommateurs en France, la disparition des chèques pourrait mettre en difficulté un public encore très attaché à ce moyen de paiement. « Vous avez la situation des personnes âgées, notamment celles très âgées, qui n'utilisent pas de carte bancaire. Ils utilisent les chèques ou les espèces pour payer ce qu'elles doivent. L'Etat doit laisser deux moyens de paiement aux consommateurs comme dans le secteur privé ».

Le Média Social 25 juillet 2025 : Une étude publiée par la fondation Jean Jaurès montre que l'emploi à domicile permet de créer du mieux-être pour les personnes accompagnées en luttant notamment contre l'isolement. Pour autant, ces salariés ont des conditions de travail parfois difficile, sont peu rémunérés et surtout, ne se sentent pas reconnus par la société.

6 Médias 13 aout 2025 : Un décret publié au Journal Officiel le 13 aout, crée un fonds destiné à soutenir la mobilité et le quotidien des aides à domicile en France. Le Fonds est doté de 75 millions pour 2025.

Francis De Block